

République Française

Département **MAINE-ET-LOIRE**

Commune **VAL DU LAYON - 49750**

**SEANCE
DU 8 JUIN 2021**

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 JUIN 2021

ORDRE DU JOUR :

- ✓ INSTITUTION Mise à jour de l'archivage
- ✓ RESEAUX Convention de servitude de passage
- ✓ RESEAUX Numérique / Adressage
- ✓ ENVIRONNEMENT Présentation du syndicat de rivière
- ✓ ENFANCE ALSH Eté – Création des emplois saisonniers
- ✓ ENFANCE Nouveau séjour
- ✓ JEUNESSE Extension des tarifs pour les activités
- ✓ ENFANCE Préparation de la rentrée scolaire
- ✓ ECONOMIE Mise à disposition de licence IV
- ✓ CULTURE Remplacement d'une bibliothécaire
- ✓ FINANCES Décision modificative / Campings
- ✓ RESSOURCES HUMAINES Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs
- ✓ Questions et informations diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice	26
Quorum	14
Présent(s)	22
Absent(s)	4
Votant(s)	26
dont pouvoir(s)	4

L'an **deux mille vingt et un,**
le **8** du mois de **Juin**
à **20 heures 30,**

le conseil municipal de la commune de Val du Layon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle du Lattay - Saint Lambert du Lattay - 49750 Val du Layon), en session **ordinaire,**

sur **convocation** en date du

3 juin 2021

sous la **Présidence** de

Sandrine **BELLEUT**, Maire

Etaients présents (avec pouvoir - P)

Secrétaire de séance : **MENARD** Jean-Raymond

Mmes	ACHARD Marina BELLEUT Sandrine (<i>Maire</i> - P)	AUDIAU Fabienne BERNARD Marie-Dominique	BAQUE Sylvie OGER Céline ROUSSEAU Sophie
	PASQUIER Fabienne TESSE Fabienne	PETITEAU Luce (P)	
MM	BOISSEL Yann DAVY Gilles KASZYNSKI Jean-Luc NOBLET Jean-Pierre THIBAudeau Yann	COURANT Kôichi LANNUZEL Franck PATARIN Frédéric VERDIER Sébastien (P)	DEVANNE Guy MENARD Jean-Raymond PEZOT Rémi (P)

Etaient excusés (avec pouvoir)		Etaient absents
MM	DERVIEUX Jean-Jacques (Pouvoir à Sébastien VERDIER)	
Mmes	CADY Sylvie (Pouvoir à Sandrine BELLEUT) CAILLEAU Cynthia (Pouvoir à Rémi PEZOT) MARRIE Marie (Pouvoir à Luce PETITEAU)	

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021

ADOpte A L'UNANIMITE

En application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales et de la délibération n° DCM 056/2020 en date du 23 mai 2020 relative aux délégations accordées par le conseil au Maire, il est fait état en séance des décisions prises par le Maire :

N° Décision	Délégation	Objet	Précisions

INSTITUTION

DCM 062/2021

MISE A JOUR DE L'ARCHIVAGE

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sandrine BELLEUT - Maire

Suite à une visite approfondie des archives communales par les services départementaux, ces derniers estiment actuellement la mise à jour de l'archivage à une durée de 3 mois, lequel travail est obligatoire et conseillé tous les 3 ans.

Or, sur la commune, ce travail n'a pas été réalisé depuis 2016 sur St Lambert, 2013 sur St Aubin et pas encore pour Val du Layon. Lorsque l'archivage est fait régulièrement, un archiviste qualifié ne passera que quelques jours par an pour faire le nécessaire. Il est indiqué qu'une réflexion est actuellement en cours pour envisager une mutualisation d'un professionnel entre plusieurs collectivités.

Il est donc proposé de faire cette mise à jour et de créer un poste temporaire pour réaliser cette mission. La durée est estimée à 3 mois mais, selon les cas, une prolongation peut être nécessaire.

DEBAT

Il est effectivement précisé que les armoires à St Aubin débordent de documents, au point que le stockage se fait à même le sol. La mise à jour devient donc indispensable et ce sera aussi l'occasion de réorganiser les archives physiquement dans leur ensemble.

S'agissant des locaux, il faudra vérifier que les « planchers » sont structurellement aptes à supporter la charge. Il est indiqué qu'il serait utile d'informer les services du SDIS de la position exacte de nos salles d'archives.

Il est abordé la question de l'archivage numérique, dont la réflexion a effectivement été abordée et qui pourrait être intégré à la mutualisation d'un professionnel : la méthodologie semble plus complexe, chaque document devant être signé numériquement.

Il est indiqué que le service archivage pourrait également être externalisé mais cette démarche n'a pas été abordé à ce stade, d'autant plus que tout archivage ou destruction doit être visé par les services départementaux qui sont les seuls garants du bon archivage. En précision, sur la destruction de documents, ils doivent également être visés au préalable et faire d'un PV par une entreprise habilitée.

DELIBERATION

CONSIDERANT les éléments exposés au préalable,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

CREE un poste temporaire dans les conditions proposées ci-dessous pour une mission de mise à jour de l'archivage :

Attaché de conservation **13 semaines** *à compter du 6 sept. 2021*
du patrimoine *(renouvelable par semaine selon les besoins)*

RESEAUX

DCM 063/2021

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Gilles DAVY – Adjoint au Maire

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue des *Sauvins* (SL), il est proposé que le rejet des eaux pluviales à l'extrémité de la rue se fasse vers la rue du bon Repos, pour désengorger la zone du *Plessis*, ce qui nécessiterait notamment l'installation d'une pompe de relevage vers la rue de la *Gagnerie* (avec les problèmes qui vont avec : risque de coupure électrique, maintenance...).

Pour ce faire, il conviendrait de passer sur la propriété de M. **FRANÇAIS**, en faisant un fossé de 120 ml, dont 40ml environ serait busé.

Le propriétaire étant d'accord, un projet de convention est proposé pour validation, lequel définit notamment les modalités quant à l'entretien du fossé par le service commun et une mise à disposition gracieuse. Il est également convenu avec le propriétaire une clause en cas de vente des parcelles et que ladite convention sera rattachée aux actes notariés concernés.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les éléments exposés au préalable,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE le projet de convention ci-après annexé,

PRECISE que la convention sera rattachée aux actes notariés concernés,

AUTORISE le Maire (ou son représentant) à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE**Sandrine BELLEUT – Maire**

Il appartient au conseil de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à mise en œuvre. De plus, Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des services postaux et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, le déploiement de la fibre optique, d'identifier clairement les adresses des bâtiments.

DEBAT

Il est indiqué qu'il ne s'agit que d'une première étape, le travail d'adressage étant long et lié à l'avancement du déploiement de la fibre. D'autres dénominations de voie sont donc susceptibles d'être proposées.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-28,

CONSIDERANT l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, dans le cadre notamment du déploiement de la fibre optique sur le territoire,

CONSIDERANT les éléments exposés au préalable,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales,

AUTORISE le Maire (ou son représentant) à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ADOpte les dénominations suivantes, conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération :

Route de la Corniche angevine

Route de Rablay

Rue du val d'Hyrôme

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE**Dominique PERDRIEU – Président du syndicat**

Le Président du syndicat de rivières *Layon Aubance Louets*, Monsieur Dominique **PERDRIEU**, fait une présentation du syndicat. Il est ainsi évoqué :

- *Une présentation du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de la gestion des eaux) et sa déclinaison sur le SAGE (bassin local, géré par la CLE – commission locale de l'eau), dont le périmètre est celui du syndicat,*

- *Le fonctionnement du syndicat (composition, financement, partenaires),*
- *La définition des enjeux et des missions opérationnelles ;*
- *Une présentation concrète de quelques opérations menées par le syndicat.*

ENFANCE

DCM 065/2021

CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS – ALSH ETE

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Rémi PEZOT – Adjoint au Maire

Par délibération n°036/2019 en date du 5 mars 2019, le conseil avait retenu la possibilité de recruter des emplois saisonniers selon les conditions des CEE (contrat d'engagement éducatif), précisées dans ladite délibération. Ainsi, dans le cadre de l'activité ALSH et des prochaines vacances d'été et des séjours, afin d'assurer l'encadrement des enfants dans les meilleures conditions, il est proposé de créer les emplois saisonniers suivants :

- | | | | |
|---|---|-------------------------------|------------|
| ○ | du 7 juillet au 1 septembre 2021 | 1 directeur | 39j |
| ○ | du 7 juillet au 1 septembre 2021 | 1 directeur adjoint | 39j |
| ○ | du 7 juillet au 1 septembre 2021 | 12 animateurs diplômés | 39j |
| ○ | du 7 juillet au 1 septembre 2021 | 5 stagiaires | 39j |

DEBAT

Selon les besoins et les effectifs, chaque contrat sera donc ajusté aux nombres de jours exactement nécessaires au fonctionnement du service.

DELIBERATION

SUR proposition de la commission ASEJ (Affaires sociales / Enfance / Jeunesse),
CONSIDERANT la nécessité de créer des emplois non permanents compte tenu d'un accroissement saisonnier de l'activité jeunesse pendant les vacances d'Eté,
CONSIDERANT les éléments exposés au préalable,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE la création des emplois saisonniers ci-dessus présentés.

ENFANCE

DCM 066/2021

NOUVEAU SEJOUR – ALSH ETE

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Céline OGER – Adjointe au Maire

En complément des séjours déjà programmés, face au succès des réservations, il est proposé un nouveau séjour sur 2 jours (avec 1 nuitée) pour compléter le séjour dédié à l'équitation, lequel a fait l'objet de plus de réservations.

Il sera organisé sous forme de stage sur 2 jours (15 et 16 juillet), pour une capacité d'accueil de 24 enfants supplémentaires, sur la grille tarifaire suivante :

QF	SEJOUR 4b	
	*	**
< 500 €	17 €	26 €
501 à 800 €	27 €	36 €
801 à 1200 €	37 €	46 €
1201 à 1400 €	42 €	51 €
> 1401 €	47 €	56 €

* Enfants VDL

** Enfants hors commune

DELIBERATION

SUR proposition de la commission ASEJ (Affaires sociales / Enfance / Jeunesse),
CONSIDERANT les éléments exposés au préalable,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE les tarifs pour ce séjour complémentaire de l'été 2021.

JEUNESSE

DCM 067/2021

EXTENSION DES TARIFS POUR LES ACTIVITES

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Céline OGER – Adjointe au Maire

Il est proposé de compléter la délibération n°043/2021 sur les tarifs des activités en rajoutant des intermédiaires de tarification. Ceci afin d'élargir les possibilités de réaliser des activités sans avoir à repasser devant le conseil municipal. La grille proposée est donc la suivante :

Cout de l'activité

Entre 5	et	10 euros
Entre 10	et	15 euros
Entre 15	et	20 euros
Entre 20	et	25 euros
Entre 25	et	30 euros
Entre 30	et	40 euros
Entre 40	et	50 euros
Entre 50	et	60 euros
Supérieur	à	60 euros

Supplément demandé aux familles

2 euros
4 euros
6 euros
8 euros
10 euros
15 euros
20 euros
30 euros
sur décision du conseil

DEBAT

Il est demandé s'il ne serait pas plus simple d'avoir une grille tarifaire qui soit adaptable à toutes les situations. En précision, l'objectif n'est pas forcément de faire des activités aussi chères dans la mesure où elles se font à la journée. De plus, il sera sans doute proposé aux jeunes d'organiser des ventes (sous réserve de pouvoir créer une régie).

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,
SUR proposition de la commission ASEJ (Affaires sociales / Enfance / Jeunesse),
CONSIDERANT les éléments exposés au préalable,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

COMPLETE les tarifs pour le service *Jeunesse* tels qu'exposés ci-dessus dans le cadre des animations hors temps libre.

ENFANCE

DCM 068/2021

PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Rémi PEZOT – Adjoint au Maire

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2021, il est rappelé que l'organisation des rythmes scolaires pour les 4 écoles se fera sur la base de 4 jours, avec l'arrêt des TAP, ce qui engendre un profond changement dans l'organisation du service et des plannings.

De ce constat, les objectifs fixés étaient de stabiliser le personnel présent sur structure, de définir une organisation pérenne à moyen terme et de proposer des plannings moins déstructurés sur une semaine type. En outre, des besoins et/ou des ajustements en ménage et en coordination ont été également identifiés et intégrés pour harmoniser les pratiques. Enfin, avec le passage à un rythme sur 4 jours, il a été retenu le principe de rendre plus qualitatif les animations sur les temps du mercredi.

Ainsi, de nombreux ajustements sont proposés, avec une tendance à la baisse des besoins :

- **Augmentation de la durée hebdomadaire d'emplois permanents (11 postes concernés),**
- **Diminution de la durée hebdomadaire d'emploi permanent (1 poste concerné),**
- **Création de postes temporaires (5).**

En complément, il y aura physiquement 4 personnes en moins dans les effectifs du service à la rentrée (Effet de l'arrêt des TAP et suppression d'une classe maternelle). Le travail de structuration et d'harmonisation permet également d'avoir une vision à moyen terme sur les emplois pérennes (d'où l'augmentation des heures pour les emplois permanents, soit +1.6 ETP). *A contrario*, cette visibilité permet donc de limiter les emplois temporaires, justifiés par des effectifs dans les écoles qui ne sont pas stables (soit 5 postes temporaires pour 3 ETP, répartis à la proportionnelle entre SA et SL).

DEBAT

Sous réserve que la crise sanitaire et que les consignes réglementaires liées à l'hygiène soient moins draconiennes, il est précisé qu'il sera, en toute logique, moins fait appel à des services extérieurs et qu'il y aura moins d'heures complémentaires.

Le bilan comptable devrait donc être à la baisse pour les dépenses. Le volume horaire du service est presque à l'identique mais a permis (avec les heures en moins pour les TAP) de redonner des heures pour l'ALSH, avec pour objectif d'avoir toujours des permanents pendant les vacances et donc de moins faire appel aux contrats saisonniers.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,
SUR proposition de la commission ASEJ (Affaires sociales / Enfance / Jeunesse),
CONSIDERANT les éléments exposés au préalable,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE le projet des prévisions des effectifs du service *Enfance* pour la rentrée prochaine 2021/2022.

ECONOMIE

DCM 069/2021

MISE A DISPOSITION D'UNE LICENCE IV

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Marina ACHARD – Adjointe au Maire

La supérette de St Aubin fait actuellement l'objet d'une reprise du fonds de commerce par 2 nouveaux commerçants, ayant pour objectif de maintenir les mêmes services. Pour ce faire, il est notamment nécessaire qu'ils disposent d'une licence d'exploitation de débit de boissons de 4^e catégorie afin d'assurer le service lié au bar.

En précision, la commune est propriétaire d'une licence IV, acquise en juin 2009 par acte notarié, laquelle licence a été mise à disposition sous forme d'un contrat de prêt auprès des exploitants actuels. Il convient donc de refaire un contrat de prêt de ladite licence dans les mêmes conditions, telles que présentées dans le projet.

DEBAT

Une rencontre a été organisée avec les futurs repreneurs qui ont bien précisé que les services seraient maintenus. Un tuilage avec les locataires actuels est également convenu. Il sera cependant prévu une semaine de fermeture (courant juillet) pour faire l'inventaire et organiser la reprise des stocks avec fournisseurs.

S'agissant en particulier de la licence IV, à lire le précédent contrat de prêt, en cas de cession du fonds de commerce, il est indiqué que le contrat se poursuit. De fait, il est proposé que la durée initiale ne soit pas prorogée de 25ans mais qu'elle se fasse bien dans la continuité, avec une fin prévue en 2037.

La question de l'entité signataire côté commune pose question puisque seule la commune déléguée est identifiée. Or, nous savons qu'administrativement, seule la commune nouvelle est reconnue.

Cette convention ne sera envoyée officiellement qu'après certitude de reprise des nouveaux arrivants et confirmation de nos questionnements.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,
CONSIDERANT les éléments exposés au préalable,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE de prêter la licence IV, appartenant à la commune, à la SNC BRUNET LEDUC, sous réserve que la société remplisse toutes les conditions nécessaires à son exploitation,

PRECISE qu'il ne s'agit pas d'un nouveau contrat mais de la poursuite du prêt existant,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VOTE la décision modificative et virement de crédit comme suit sur le budget CAMPINGS pour permettre les remboursements suite à annulation pour raison de crise sanitaire :

Dépenses	Fonctionnement	011 / 615221	-	500,00 euros
Dépenses	Fonctionnement	67 / 6718	+	500,00 euros

RESSOURCES HUMAINES

DCM 072/2021

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sandrine BELLEUT – Maire

Considérant les délibérations précédentes (DCM 062/2021, 068/2021 et 070/2021) liées au mouvement de personnel, il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs, tel que précisé en annexe.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,
CONSIDERANT les éléments exposés au préalable,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE le tableau des emplois et des effectifs, annexé à la présente.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **ELECTIONS – Préparation des bureaux de vote** : Après un point rapide sur les permanences, il est évoqué le déroulement d'une journée électorale pour réexpliquer les missions relatives aux membres des bureaux.
- **CCLLA – Pacte de gouvernance** : il est fait un tour de table pour constater le nombre d'élus intéressés et inscrits pour le séminaire prévu le 26 juin 2021.
- **TOURISME – Randonnée** : il sera proposé un « *doodle* » (4 juillet ou 12 sept.) pour organiser une journée randonnée pour faire la boucle de Val du Layon (19), à destination de tous les conseillers.
- **LOI EGALIM – Amélioration des dessertes en restauration collective** : le dossier de subvention a bien été réceptionné par le service gestionnaire. Selon la réponse, le projet pourrait donc être revisité et certaines demandes non réalisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

23h15

La PROCHAINE séance du conseil se déroulera

MARDI 6 JUILLET – 20h

-
- DCM 062/2021* - **INSTITUTION – MISE A JOUR DE L'ARCHIVAGE**
- DCM 063/2021* - **RESEAUX– CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR EVACUATION DES EAUX PLUVIALES**
- DCM 064/2021* - **RESEAUX – DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE - ADRESSAGE**
- DCM 065/2021* - **ENFANCE – CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS – ALSH ETE**
- DCM 066/2021* - **ENFANCE – NOUVEAU SEJOUR – ALSH ETE**
- DCM 067/2021* - **JEUNESSE – EXTENSION DES TARIFS POUR LES ACTIVITES**
- DCM 068/2021* - **ENFANCE – PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE**
- DCM 069/2021* - **ECONOMIE – MISE A DISPOSITION D'UNE LICENCE IV**
- DCM 070/2021* - **CULTURE – RECRUTEMENT D'UNE BIBLIOTHECAIRE**
- DCM 071/2021* - **FINANCES – DECISION MODIFICATIVE I – BUDGET CAMPINGS**
- DCM 072/2021* - **RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

ACHARD Marina	AUDIAU Fabienne	BAQUE Sylvie	BELLEUT Sandrine
BERNARD Marie-Dominique	BOISSEL Yann	CADY Sylvie Absente <i>Pouvoir à Sandrine BELLEUT</i>	CAILLEAU Cynthia Absente <i>Pouvoir à Rémi PEZOT</i>
	COURANT Kôichi	DAVY Gilles	DERVIEUX Jean-Jacques Absent <i>Pouvoir à Sébastien VERDIER</i>
DEVANNE Guy	KASZYNSKI Jean-Luc	LANNUZEL Franck	MARRIE Marie Absente <i>Pouvoir à Luce PETITEAU</i>
MENARD Jean-Raymond	NOBLET Jean-Pierre	OGER Céline	PASQUIER Fabienne
PATARIN Frédéric	PETITEAU Luce	PEZOT Rémi	ROUSSEAU Sophie
TESSE Fabienne	THIBAudeau Yann	VERDIER Sébastien	